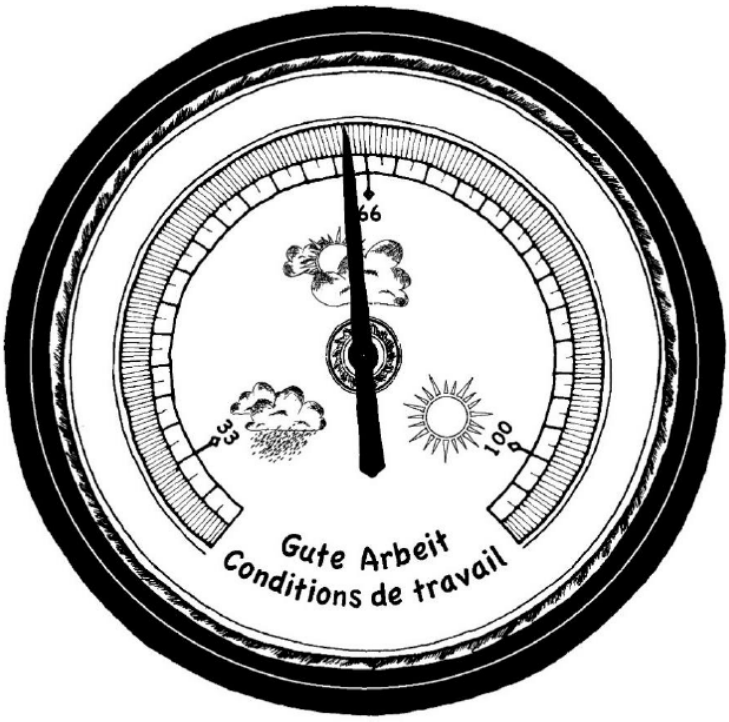
Travail.Suisse



« Baromètre Conditions de travail »

Évaluation des conditions de travail du point de vue des travailleurs et travailleuses – Résultats pour l'année 2025

Tobias Fritschi et Tanja Schindler

Rapport final – RÉSUMÉ
27 novembre 2026

Berner Fachhochschule
Departement Soziale Arbeit

1 Résumé

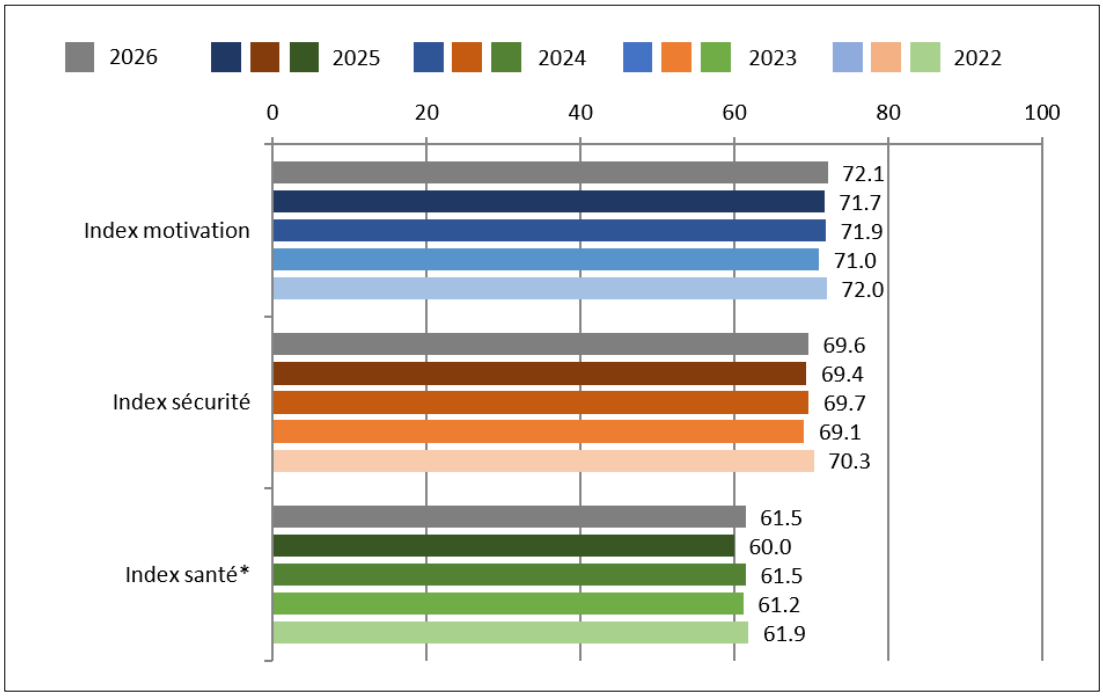
Les jeunes salarié·e·s sont plus critiques à divers égards que leurs collègues plus âgés à propos de leurs conditions de travail. C'est ce qui ressort d'une récente enquête menée par la Haute école bernoise (BFH) et Travail.Suisse.

Là où les conditions de travail sont bonnes, les employé·e·s tendent à rester en bonne santé, tandis que des mesures ciblées compensent les contraintes de leur activité. Un revenu stable et la sécurité de l'emploi s'avèrent tout aussi essentiels que la possibilité de participer aux décisions ou le sens trouvé dans son travail. Le « Baromètre Conditions de travail » mesure chaque année la qualité des conditions de travail en Suisse du point de vue des employé·e·s pour les trois dimensions de la sécurité, de la motivation et de la santé. La présente édition met l'accent sur les différences intergénérationnelles et plus particulièrement sur la génération Z, qui se heurte sur le marché du travail a de nombreux préjugés.

Globalement, on observe une légère tendance à la hausse par rapport à 2025 dans l'évaluation de la qualité des conditions de travail (cf. figure 1). L'indice Santé, en particulier, progresse de 60,0 à 61,5 points. Cette amélioration tient surtout aux contraintes, plus précisément aux critères définis pour les contraintes physiques (+2,3) et temporelles (+2,0).

Et encore la dimension de la santé ne fait que retrouver son niveau de 2022. Les dimensions de la sécurité et de la motivation restent quant à elles stables à un haut niveau.

Figure 1 : valeurs d'indice des trois dimensions de la motivation, de la sécurité et de la santé pour les années 2022 à 2026

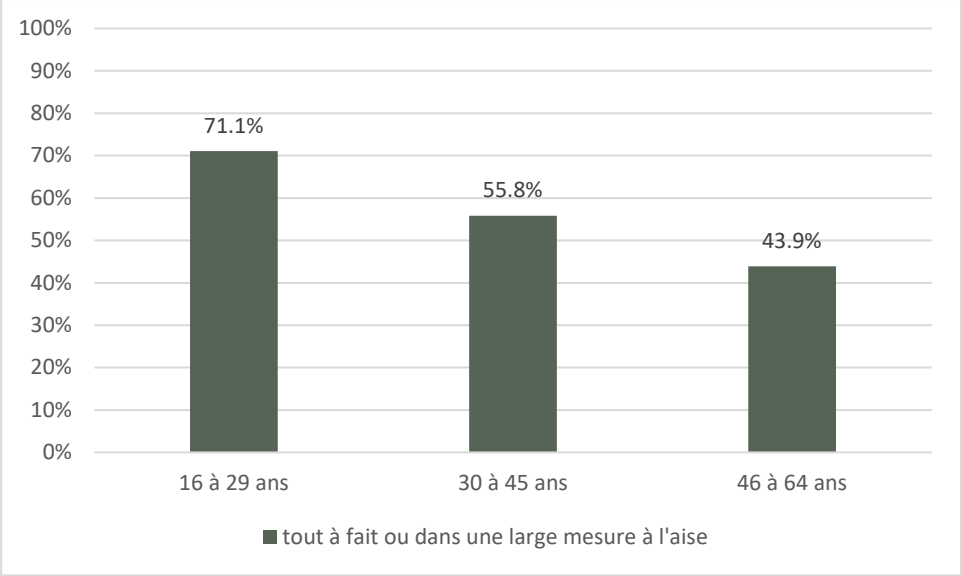


Source : enquête en ligne auprès des salarié·e·s de Suisse (2022-2026, n=1406 à 1423) ; propres calculs de la BFH.
Remarques : Les différences significatives entre 2025 et 2026 sont marquées par un astérisque (*p<0.05).

L'évaluation des conditions de travail en Suisse est globalement meilleure depuis la pandémie de COVID-19 (cf. Baromètre Conditions de travail 2025). Cette évolution tient en partie à l'essor du travail à domicile. Une enquête menée en 2024 a révélé que les emplois incluant du télétravail sont mieux notés que les autres, la différence entre ces deux types d'activité s'étant creusée depuis le COVID-19. À cela s'ajoute que les gens ont moins craint de perdre leur emploi sous l'effet de la transformation numérique.

Or la révolution de l'IA a ravivé la peur du numérique, pour la première fois depuis 6 ans. En 2026, 12 % des salarié·e·s considèrent comme élevée, sinon très élevée, la probabilité que leur poste de travail ait disparu d'ici 10 ans. En 2022, la proportion était d'à peine 10 %, après un pic à 13 % pendant la pandémie de COVID-19. Les jeunes actifs (âgés de 16 à 29 ans) se sentent beaucoup mieux armés pour gérer l'IA que leurs aînés (cf. figure 2).

Figure 2 : Vous sentez-vous à l'aise avec les applications d'IA au travail ?



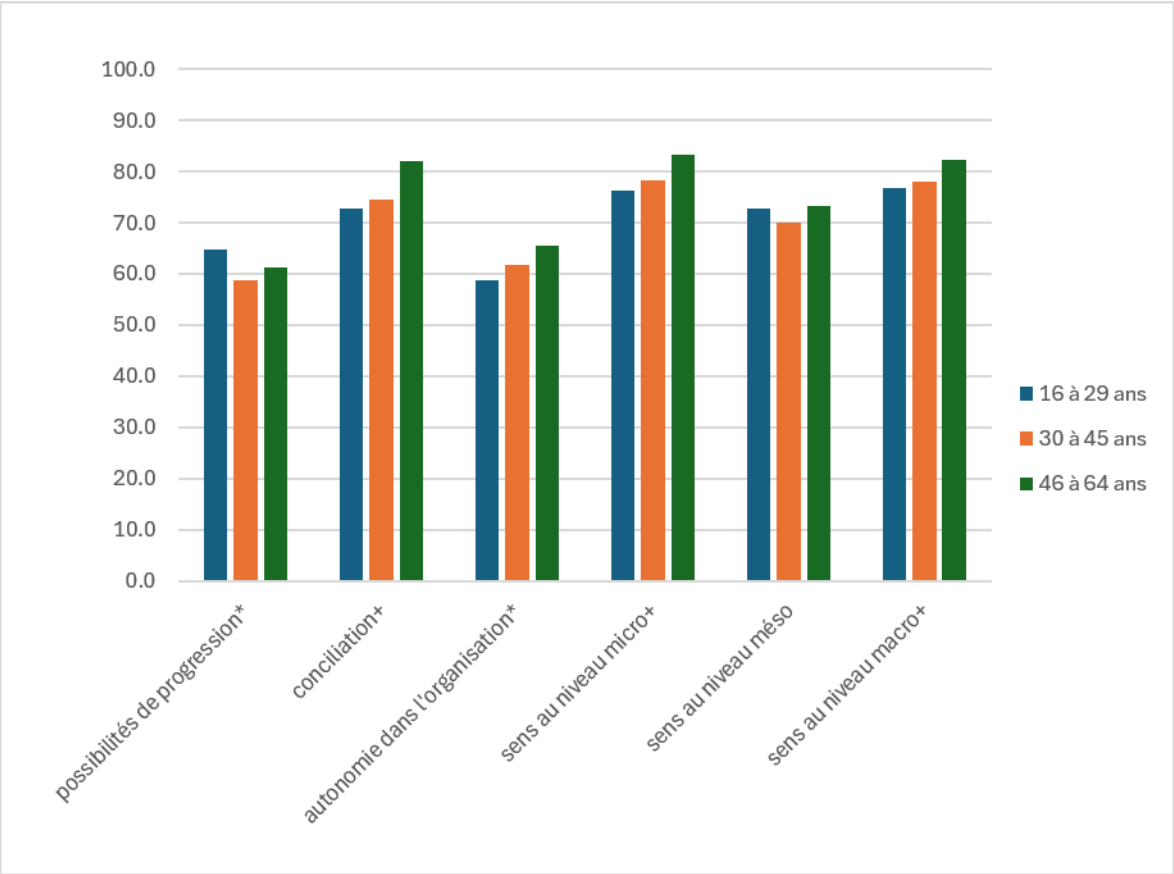
Source : enquête en ligne-auprès des salarié·e·s de Suisse (2026, n=1'419) ; propres calculs de la BFH.

Les jeunes salarié·e·s sont plus critiques sur leurs conditions de travail

Cette fracture numérique intergénérationnelle ne se reflète pas pour autant dans la perception de la qualité des conditions de travail, les jeunes salarié·e·s se montrant parfois significativement plus sévères en la matière que leurs aînés. Côté santé, seuls les deux critères du « temps de récupération » et des « contraintes physiques » sont particulièrement mal notés par le groupe des 16 à 29 ans ; pour la dimension de la sécurité, ce phénomène concerne le « revenu » et la « sécurité de l'emploi à long terme ». À l'exception du « temps de récupération », tous les critères susmentionnés font l'objet d'une évaluation significativement moins favorable de la part des jeunes salarié·e·s.

Il est vrai que pour les dimensions de la santé et de la sécurité, les jeunes travailleurs et travailleuses se montrent plus positifs que leurs aînés sur bien des points, notamment à propos de la charge temporelle, de la confiance accordée à l'employeur et de la sécurité de l'emploi à court et moyen terme. Côté motivation toutefois, les indicateurs affichent pour les jeunes salarié·e·s les scores les plus bas des trois catégories d'âge (cf. figure 3). Ainsi, les 16 à 29 ans sont significativement plus critiques que leurs collègues plus âgés à propos de l'autonomie dans l'organisation.

Figure 3 : Différences d'évaluation des conditions de travail entre les groupes d'âge

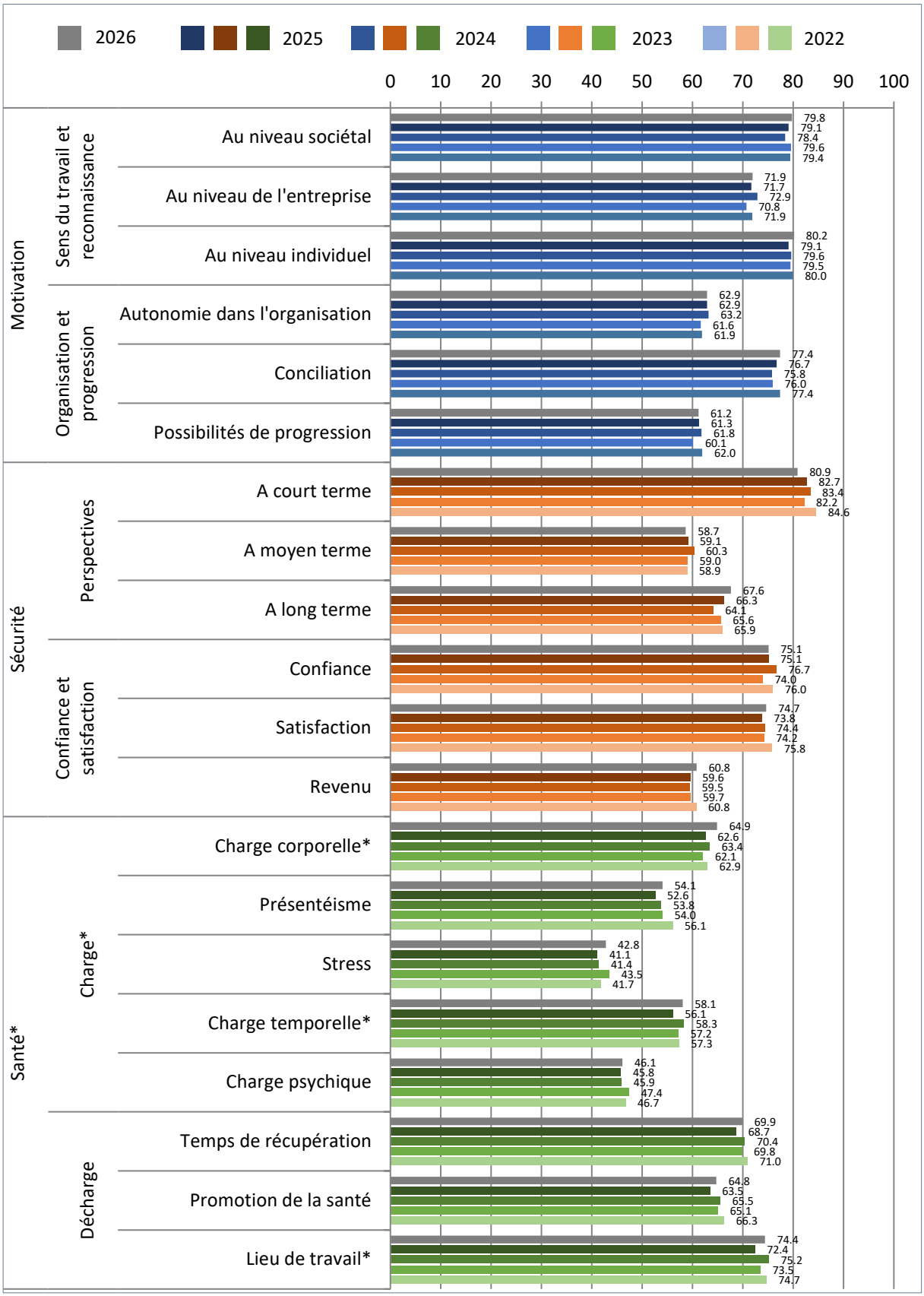


Source : enquête en ligne-auprès des salarié·e·s de Suisse (2026, n=1419) ; propres calculs de la BFH.
Remarques : * différence significative des 16 à 29 ans, avec intervalle de confiance à 95 %, par rapport aux deux groupes plus âgés ; + différence significative uniquement par rapport à la catégorie des 46 à 64 ans.

Pour la « conciliation » et l'identification aux produits et services de l'employeur (« sens micro ») comme pour la contribution à la société (« sens macro »), les valeurs d'indice des jeunes salarié·e·s ont beau être les plus basses des trois groupes d'âge, la différence n'est significative que par rapport au groupe des 46 à 64 ans. En revanche, les jeunes salarié·e·s jugent nettement plus favorablement que leurs aînés le critère des « possibilités de développement ». Globalement, on constate un réel déficit parmi les jeunes, en termes de motivation et du sens du travail.

Le « Baromètre Conditions de travail » existe depuis douze ans
Depuis 2015, la BFH et Travail.Suisse produisent chaque année ensemble une enquête représentative menée auprès d'env. 1500 personnes âgées de 16 à 64 ans. Le « Baromètre Conditions de travail » permet de savoir ce que les intéressé·e·s pensent de la qualité de leurs conditions de travail, grâce à 20 critères couvrant tout à la fois les dimensions de la motivation, de la sécurité et de la santé. Ces critères affichent des valeurs comprises entre 0 et 100 : plus la valeur de l'indice est élevée, plus les employé·e·s apprécient leurs conditions de travail.

Figure 4 : Aperçu des résultats des 20 critères pour les années 2022 à 2026



Source : Sondage en ligne auprès des travailleuses et travailleurs en Suisse (2022-2026, n=1'406 à 1'423, propres calculs de la BFH.
Remarques : les différences significatives entre 2025 et 2026 sont signalées par des étoiles (*p<0.05).